

# **Attestation des commissaires aux comptes**

## **sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

### **Grant Thornton Commissaire aux comptes**

29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine  
S.A.S. au capital de 2 297 184 €  
632 013 843 RCS Nanterre

### **Genfit**

Société Anonyme  
au capital de 12 458 745,75 €  
  
885, rue Eugène Avinée  
59120 Loos

### **ERNST & YOUNG et Autres Commissaire aux comptes**

14, rue du Vieux Faubourg  
59042 Lille cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Attestation des commissaires aux comptes  
sur les informations communiquées dans le cadre de l'article  
L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global  
des rémunérations versées aux personnes les mieux  
rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

**Genfit**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société Genfit,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 735 566,80 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Neuilly-sur-Seine et Lille, le 5 avril 2024

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

**ERNST & YOUNG et Autres**

Samuel Clochard  
Associé

Sandrine Ledez  
Associée

## ATTESTATION DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES

Le montant global des rémunérations brutes versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de la Société Anonyme GENFIT, dont le siège social est situé à Loos (59120), 885 avenue Eugène Avinée, pour l'exercice comptable clos le 31/12/2023 s'est élevé à la somme de :

**1 735 566,80 Euros**

(Un million sept cent trente-cinq mille cinq cent soixante-six Euros et quatre-vingt centimes)

Fait à Loos, le 27 mars 2024



Pascal Prigent  
Directeur Général